



Communiqué de presse

Annecy, le 31 décembre 2018

Sécurité en montagne

A la suite de nombreux accidents ce week-end, le préfet de la Haute-Savoie appelle à la vigilance compte tenu des conditions d'enneigement limité en ce début de saison

Les stations de sports d'hiver du département connaissent, en ce début de saison et à la faveur des vacances scolaires, une fréquentation importante, qui conduit à une affluence significative sur les pistes et au sein des domaines skiables.

Dans ce contexte, les deux dernières journées ont été marquées par un nombre élevé d'accidents de glisse, s'accompagnant souvent de traumatismes sévères.

Le bilan du dernier week-end fait état de 15 personnes blessées et de deux personnes décédées. Les unités de secours en montagne sont intervenues à plus de vingt reprises avec les équipes hélicoptérées du Peloton de gendarmerie de haute-montagne (PGHM) et du Groupement montagne des sapeurs-pompiers (GMSP), afin de secourir des skieurs souvent accidentés à la suite de chutes sans collision mais à forte cinétique.

Le préfet de la Haute-Savoie appelle en conséquence tous les pratiquants de la montagne, et plus particulièrement les usagers des domaines skiables, à la plus grande vigilance compte tenu de cumuls de neige encore modestes en ce début d'hiver.

L'attention des skieurs et des randonneurs doit être tout particulièrement portée sur les itinéraires classiques qui sont souvent rendus difficilement praticables voire impraticables compte tenu d'un manteau neigeux insuffisant. Par ailleurs, les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont conduit à la formation d'une couche de neige dure et glacée, rendant les chutes particulièrement dangereuses.

Il convient d'adapter son comportement à ski afin de maîtriser sa vitesse en toute situation. Le hors-piste est fortement déconseillé aux pratiquants qui ne disposent pas des compétences avérées, notamment sur des itinéraires encore non tracés qui peuvent comporter des plaques instables, tout particulièrement au-dessus de 2000 mètres.

Dans tous les cas, il convient de démarrer la saison de ski en douceur en respectant les règles de progressivité dans le niveau de pratique et les consignes élémentaires de sécurité :

- adapter son équipement à sa pratique (casque, DVA) et veiller au bon état du matériel avant le départ (attention à l'entretien des carres!)
- s'informer sur les conditions d'enneigement, les prévisions météorologiques et les risques d'avalanches
- privilégier les sorties sur pistes durant les heures d'ouverture des domaines skiables
- disposer d'un moyen de communication fonctionnel et informer ses proches de son itinéraire
- En cas d'accident, alerter le 112 dans les meilleurs délais.

Bon ski à tous !

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr



Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00